

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 91.00.211.003.0 DU 26 MARS 1991

Sondes mixtes avec lest DESAUGE-LAIR de 10 m, 20 m, 30 m, 50 m

(CLASSE II)

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971, MODIFIEE PAR LA DIRECTIVE 83/575/C.E.E. DU 26 OCTOBRE 1983, RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DES DIRECTIVES 73/362/C.E.E. DU 19 NOVEMBRE 1973 ET 78/629/C.E.E. DU 19 JUIN 1978 ET 85/146/C.E.E. DU 31 JANVIER 1985 RELATIVES AUX MESURES MATERIALISEES DE LONGUEUR, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973, MODIFIE PAR LE DECRET N° 84-1107 DU 6 DECEMBRE 1984, PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 75-906 DU 16 SEPTEMBRE 1975 MODIFIE PAR LE DECRET N° 79-763 DU 30 AOUT 1979 RELATIF AUX MESURES DE LONGUEUR.

FABRICANT

DESAUGE-LAIR, 22-32, rue Marcel Bourdarias,
94140 Alfortville.

OBJET

Le présent certificat renouvelle l'approbation de modèles prononcée par le certificat n° 77.0.16.211.7.2 du 21 novembre 1977 (1).

CARACTERISTIQUES

– Les sondes (type : 5111), avec ruban laqué émaillé fond jaune ou blanc peuvent avoir une longueur nominale de 10 m, 20 m ou 30 m.

Elles ont une largeur de 13 mm et une épaisseur de 0,26 mm. Leur graduation est millimétrique, de couleur noire, sur toute la longueur du ruban, sur un bord d'une seule face et se prolonge sur une face latérale plane du lest.

– Les sondes (type : 5112), avec ruban d'acier noir, gravé, peuvent avoir une longueur nominale de 10 m, 20 m, 30 m ou 50 m.

Elles ont une largeur de 13 mm et une épaisseur de 0,28 mm. Leur graduation est millimétrique, gravée, sur toute la longueur du ruban, sur un bord d'une seule face et se prolonge sur une face latérale plane du lest.

– Le lest en laiton est amovible. Sa masse est de 0,9 kg, sa longueur est de 20 cm.

La rotule solidaire de l'origine du ruban vient s'encastrer dans la cavité du lest.

– L'origine de la mesure est définie par la surface plane inférieure du lest.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Sont apposées sur le lest :

– la marque commerciale du fabricant entre le huitième et neuvième centimètre,

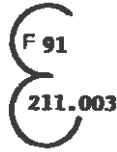
– la marque d'identification du fabricant entre le onzième et le douzième centimètre : H 94,

– la masse du lest entre le quinzième et le seizième centimètre.

(1) *Revue de Métrologie*, novembre 1977, page 857.

Sont apposés sur le ruban :

- la longueur nominale, dans un rectangle, au-dessus du vingt-troisième centimètre,
- le signe d'approbation C.E.E. de modèle entre le trente et unième et le trente-deuxième centimètre :



- la classe de précision, au-dessus du trente-troisième centimètre,
- la marque d'identification du fabricant entre le trente-quatrième et le trente-cinquième centimètre : H 94,
- la température de référence entre le trente-cinquième et le trente-sixième centimètre : 20 °C,
- la tension d'étalonnage entre le trente-sixième et le trente-septième centimètre : 9 N.

MARQUES DE VERIFICATION PRIMITIVE

Les marques de vérification primitive sont apposées sur le plat de la rotule de liaison entre le lest et le ruban. Le poinçon utilisé sera celui prévu par l'article 6 de l'arrêté du 30 décembre 1985, modifiant le paragraphe 8.2 de l'article 8 de l'arrêté du 3 février 1977.

DEPOT DE MODELES

Deux exemplaires de chaque modèle ont été déposés, l'un à la direction régionale de l'industrie

et de la recherche d'Ile-de-France, l'autre chez le fabricant.

VALIDITE

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans le titre.

REMARQUES

Des emplacements publicitaires sont réservés entre le vingt-quatrième et le vingt-huitième centimètre.

Les inscriptions qui y figurent devront être soumises à l'accord préalable de la direction régionale de l'industrie et de la recherche d'Ile-de-France, groupe de subdivisions du Val-de-Marne.

ANNEXE

Dessin n° 5464.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
 PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL
 DE L'INDUSTRIE :
 L'INGENIEUR GENERAL DES MINES,
 M. GERENTE



■ N° 5464

SONDE MIXTE AVEC LEST DESAUGE ET LAIR

Zone réservée
aux inscriptions
publicitaires



Marque
de vérification
primitive

